

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS**

*En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.*

Date de la convocation : 09/11/2018

Date d'affichage : 23/11/2018

L'an deux mille dix-huit et le seize du mois de novembre à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

**ETAIENT PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Mireille BANCEL, Franck BARBEY, Jean-Marie BELVEDERE, Claude BLANC, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Murièle CHABERT, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Magali CONESA, Valérie COPIN, José COTTON, Cyril DAUPHOUD, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Jean-Marc DELIA, Jacques-Edouard DELOBETTE, Pierre DEOUS, Anne-Marie DUVAL, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Fabrice LACHENMAIER, Myriam LAZREUG, Andrée-Claire LIEGE, Florence LUDWIG-SIMON, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Christiane REQUISTON, André ROATTA, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN, Brigitte VIDAL, Christian ZEDET.

**ONT DONNE POUVOIR :** Claude BOMPAR à Yves FUNEL, Christophe CHALIER à Marc COMBE, Jean-Louis CONIL à Ismaël OGEZ, Valérie DAVID à Claude MASCARELLI, Paul EUZIERE à Mekia ADDAD, Christophe MOREL à Dominique BOURRET, Nicole NUTTINI à Anne-Marie DUVAL, Gilles PEROLE à Pierre ASCHIERI, Roland RAIBAUDI à Christiane REQUISTON, Marie-Claude RENARD à Andrée-Claire LIEGE, Patricia ROBIN à Claude MASCARELLI.

**ETAIENT ABSENTS :** Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc GARNIER, Jean-Marie GUENOT, Gérard MERO, Pascal PELLEGRINO, Jacques VARRONE, Philippe WESTRELIN, Jean-Claude ZEJMA.

**SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE :** Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL après l'approbation du procès-verbal, Jean-Paul HENRY après délibération n°154, Myriam LAZREUG après l'approbation du procès-verbal.

**SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE :** Pierre ASCHIERI après la délibération n°175, Claude CEPPI après la délibération n°175 étant précisé que la délibération 175 a été avancée avant la délibération n°171.

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe BONELLI.



## Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 28 septembre 2018

Le conseil de communauté adopte le procès-verbal à l'unanimité.

### Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

DP2018_095	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et Madame Juliette DELORY pour l'instauration au Musée International de la Parfumerie de l'atelier « Yoga odeurs »
DP2018_096	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Ad Vitâme pour l'instauration au Musée International de la Parfumerie de l'atelier « Ecritures d'odeur » animé par Madame Diane SAURAT
DP2018_097	Conclusion d'une convention de mise à disposition de biens immobiliers entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Caille dans le cadre de la résidence d'artistes « Les constellations »
DP2018_098	Signature d'une convention de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers entre la Commune d'Andon et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dans le cadre de « Thorenc d'art »
DP2018_099	Signature d'une convention d'assistance entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Saint-Auban pour la réalisation d'une prestation de service à titre ponctuel
DP2018_100	Signature d'un acte administratif de cession d'un bien meuble entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et Monsieur Jean-Yves CORMONT relatif à la cession d'un véhicule benne à ordures ménagères (BOM)
DP2018_101	Signature d'une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse pour la manifestation « Ensemble, bougeons l'emploi pour les jeunes » programmée du 21 au 23 novembre 2018
DP2018_102	Signature d'une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le Réseau Addiction 06 pour la mise à disposition de locaux
DP2018_103	Signature de conventions de partenariat et de cession de droits d'auteur entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Commune d'Andon, l'Espace de l'Art Concret et les artistes dans le cadre d'une résidence de création à Thorenc
DP2018_104	Conclusion d'un contrat de cession de droits d'auteur avec les lauréats des concours photographiques « Bestiaire »
DP2018_105	Mise en place d'un prêt à « taux fixe de marché » de 1 000 000 € auprès de la Société Générale au titre des investissements 2018
DP2018_106	Prise en charge des frais liés aux interventions de Philippe Somnolet dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle
DP2018_107	Signature d'une convention de mise à disposition d'un bien immobilier entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse dans le cadre de la résidence d'artistes « Les Constellations »
DP2018_108	Signature d'une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Fleurs d'exception du Pays de Grasse

DP2018_109	Avenant°1 de prorogation pour une durée de 3 ans de la convention de mise à disposition entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse pour les besoins de la médiathèque municipale
DP2018_110	Signature d'une convention d'assistance entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse pour la réalisation d'une prestation de service à titre ponctuel
DP2018_111	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association éducative et culturelle des amis de DON BOSCO (A.E.C) dans le cadre de la manifestation « FestiSol 2018 » organisée le 24 novembre 2018
DP2018_112	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2018_113	Régie des transports Sillages - Modification de la régie de recettes « billetterie »
DP2018_114	Régie des transports Sillages - Création d'une sous-régie de recettes vélos à assistance électrique « VAE »
DP2018_115	Signature d'un contrat de cession de droits d'auteur entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (cédant) et la société coopérative et participative exploitée sous forme de société à responsabilité limitée « ALTER EGAUX » (cessionnaire)
DP2018_116	Retrait du catalogue de l'exposition estivale 2018 « Armand Scholtès - jardinier des formes » du stock de la boutique des Jardins du Musée International de la Parfumerie
DP2018_117	Demi-tarif des droits d'entrée au Musée International de la Parfumerie pour les visiteurs venant du Musée d'Art et d'Histoire de Provence durant les travaux de restructuration du Musée International de la Parfumerie du 6 janvier au 20 juin 2019

**Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales**

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE	NOTIFIÉ LE	MONTANT EN € HT
2018/26	Travaux de confortement des fondations de l'église des Mujouls	URETEK FRANCE SAS Monsieur Andrea BIRTELE 15 boulevard Robert Thiboust 77700 SERRIS Tel : 01 60 42 42 42 Mail : uretek@uretek.fr	01/10/2018	Montant DPGF 52 710 € HT
2018/27	Scénographie de l'exposition permanente 2019 : Nouvelle signalétique, conception, réalisation, installation de la muséographie Relance suite à une première procédure déclarée sans suite	Groupement solidaire POLA EURL (mandataire) / C.A.M. SARL Monsieur Bruno RECCOLE 97 rue Sauveur Tobelem 13007 MARSEILLE Tel : 06 12 38 64 68 Mail : contact@p-o-l-a.com	08/10/2018	Montant DPGF 199 746 € HT

**Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales**

DB2018_044	Marchés publics - Marché à procédure adaptée - Fourniture et livraison de couches pédiatriques jetables pour les établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Avenant n°1 au marché de fournitures n°2017/33
DB2018_045	Marchés publics - Marché à procédure adaptée - Fourniture et livraison de repas en liaison froide - Avenant n°2 au marché n°2015-46
DB2018_046	Marchés publics - Marché à procédure adaptée - Fourniture de carburants en vrac livrés dans des citernes - Avenant n°1 au marché n°2016/28
DB2018_047	Marchés publics - Marché à procédure adaptée - Mise à disposition d'un logiciel de gestion de l'activité du Plan local pour l'insertion et l'emploi du Pays de Grasse - Avenant n°2 au marché n°2015/11
DB2018_048	Marchés publics - Marché négocié - Transport à la demande dit « Sillages à la Demande » - Avenant n°1 au marché n°2015/30
DB2018_049	Demande de subvention à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'Espace Régional Internet Citoyen des Monts d'Azur
DB2018_050	Marché de prestations de services - Exploitation du service de transport public urbain dont services scolaires - Avenant n°4 pour ajustement de services

## DELIBERATIONS

### **DL2018\_153 : Relations avec les organismes de droit privé - Le mode de financement par la subvention**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (Abstention : M Bancel et M Degioanni) décide :

- **D'APPROUVER** la charte d'engagements réciproques jointe en annexe 1 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite charte avec les associations ;
- **D'ADOPTER** le règlement général de gestion des subventions joint en annexe 2 ;
- **D'APPROUVER** le modèle de convention d'objectifs et de financement relatif au mode de financement des organismes de droit privé par la subvention joint en annexe 3 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **DL2018\_154 : Mise à jour des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et désignation de représentants pour le nouveau collège « Arnaud Beltrame » de Pégomas au sein des conseils d'administration des collèges et lycées**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE DESIGNER** Christian ZEDET en qualité de représentant suppléant de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour siéger au conseil d'administration du Collège Saint-Hilaire ;
- **DE DESIGNER** pour siéger au conseil d'administration du Collège Arnaud Beltrame les représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse suivants :
  - Titulaire : Jacques POUPLOT
  - Suppléant : Florence Ludwig-Simon
- **DE PRENDRE ACTE** que la liste des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse siégeant aux conseils d'administration des collèges et lycées s'établit désormais comme suit :

Nom	Localité	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Collège Saint-Hilaire	Grasse	Pierre BORNET	Christian ZEDET
Collège Cantepedrix	Grasse	Brigitte VIDAL	Valérie COPIN
Collège Les Jasmins Sainte-Marguerite	Grasse	Cyril DAUPHOUD	Jean-Paul CAMERANO
Collège Carnot	Grasse	Gilles RONDONI	Jean-Paul CAMERANO
Collège La Chênaie	Mouans-Sartoux	Gilles PEROLE	Christiane REQUISTON
Collège Arnaud Beltrame	Pégomas	Jacques POUPLOT	Florence LUDWIG SIMON
Collège Paul Arène	Peymeinade	François BALAZUN	Joël PASQUELIN

Collège Simon Wiesenthal	Saint-Vallier-de-Thiey	Claude BLANC	Geneviève PISCITELLI
Lycée professionnel Léon Chiris	Grasse	Ismaël OGEZ	Yves FUNEL
Lycée professionnel Francis de Croisset	Grasse	Christian ZEDET	Jean-Paul CAMERANO
Lycée général technique Amiral de Grasse	Grasse	Marino CASSEZ	Claude CEPPI
Lycée général technique Alexis de Tocqueville	Grasse	Jean-Paul HENRY	Gilles PEROLE

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Directeur académique des services de l'Education Nationale.

**DL2018\_155 : Conclusion d'une convention d'entente pour la collecte des déchets du quartier des Sausserons à Pégomas entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Communauté de communes du Pays de Fayence**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'entente à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Communauté de communes du Pays de Fayence, jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'entente à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Communauté de communes du Pays de Fayence ;
- **DE DIRE** que la dépense annuelle de 5 404,08 € sera prévue au budget de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre collecte spécifique, imputation 611, aux budgets 2019 et suivants.

**DL2018\_156 : Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Cercle d'escrime du Pays de Grasse**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 10 heures de travail hebdomadaire de Madame Carol GARRIDO, en qualité de maître d'armes au Cercle d'escrime du Pays de Grasse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 3 ans ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, jointe en annexe, ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits aux budgets 2019 et suivants.

**DL2018\_157 : Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Club des entrepreneurs du Pays de Grasse**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 100% d'un temps complet de Madame Geneviève JUGE, en qualité de chargée du développement local au Club des entrepreneurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 3 ans ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, jointe en annexe, ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits aux budgets 2019 et suivants.

**DL2018\_158 : Convention de mise à disposition de deux agents de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Théâtre de Grasse**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 100% d'un temps complet de Madame Christine ABERKANE, en qualité d'assistante comptable et de gestion au Théâtre de Grasse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 3 ans ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 100% d'un temps complet de Madame Emmanuelle BOURRET, en qualité d'administratrice et de directrice des ressources humaines au Théâtre de Grasse, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour une durée de 3 ans ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions, jointes en annexes, ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits aux budgets 2019 et suivants.

**DL2018\_159 : Convention de mise à disposition de quatre agents de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'Office de tourisme du Pays de Grasse**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 100% d'un temps complet de Madame Hélène LARBANOIS, en qualité d'assistante de direction à l'Office de tourisme du Pays de Grasse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 3 ans ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 100% d'un temps complet de Madame Sandrine VENTUROLI, en qualité d'employée polyvalente à l'Office de tourisme du Pays de Grasse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 3 ans ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 100% d'un temps complet de Madame Sandrine WITTNER, en qualité de conseillère en séjour à l'Office de tourisme du Pays de Grasse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 3 ans ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 100% d'un temps complet de Monsieur Franck RAINERI, en qualité de chargé de relations presse à l'Office de tourisme du Pays de Grasse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 3 ans ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions, jointes en annexes, ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits aux budgets 2019 et suivants.

**DL2018\_160 : Adhésion à l'association French Tech Côte d'Azur et versement de la cotisation 2018**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'association French Tech Côte d'Azur ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation d'un montant de 5 000 € au titre de l'année 2018 ;



- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018, chapitre 011, article 6281, fonction 90.

### **DL2018\_161 : Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (Contre M Lazreug, PE De Fontmichel et S Cassarini) décide :

- **D'APPROUVER** l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer et à déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet des Alpes-Maritimes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec l'Ad'AP (demande de dérogation notamment) ;
- **DE DEMANDER** une prolongation du délai de mise en œuvre de l'Ad'AP à 3 périodes de 3 ans chacune, soit 9 ans au total ;
- **DE S'ENGAGER** à réserver des crédits nécessaires au financement des actions de mise en conformité « Ad'AP » (études et travaux) sur les budgets 2019 à 2027.

### **DL2018\_162 : Cession des parcelles AZ 37 et AZ 38 sises chemin des Gourettes à Mouans-Sartoux**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la cession, par acte notarié, à la société Azur Réalisation avec faculté de substitution au profit soit d'une société civile immobilière existante ou à constituer, soit au profit d'un organisme de crédit-bail immobilier, le bien tel que sus décrit, sis sur les parcelles cadastrées AZ 37 et AZ 38 pour un montant total de 300 000 € TTC, hors frais d'acte ;
- **D'APPROUVER** le paiement de la commission d'agence due à l'agence Natissimo s'élevant à 10 000 € TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette cession.

### **DL2018\_163 : Régie des transports Sillages - Mise en place de la verbalisation dans les transports en commun du périmètre de transports urbains (PTU) de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Tarification des amendes**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place de la verbalisation dans les transports en commun du PTU de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse telle que décrite ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- **D'APPROUVER** les montants des amendes applicables selon la nature de l'infraction, conformément à l'annexe 1 de la présente délibération ;
- **DE PRECISER** qu'en cas d'absence de titre de transport lors du contrôle, l'amende pourra être annulée sur présentation, dans les 7 jours, d'un titre en cours de validité à la date et heure de verbalisation ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président d'accomplir toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la verbalisation.

### **DL2018\_164 : Installation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables - Mise à disposition par les communes du domaine public**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (Contre : M Bancel, M. Degioanni et M Lazreug) décide :

- **D'APPROUVER** les procès-verbaux de mise à disposition du domaine public joints en annexe, par les communes d'Andon, Auribeau-sur-Siagne, Cabris, Caille, Collongues, Escragnolles, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Le Mas, Le Tignet, Mouans-Sartoux, Pégomas, Peymeinade, Saint-Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne,

Saint-Vallier-de-Thiey, Séranon, Spéracèdes au profit de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse suite au transfert de compétence « Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces procès-verbaux de mise à disposition avec les dix-huit (18) communes susmentionnées et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

DL2018\_165 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat du Pays de Grasse (2017-2020) - Subventions propriétaires occupants et propriétaire bailleur

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par la convention d'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020) et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse aux propriétaires suivants :

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°15 : Monsieur Rémy PINOT

Nature des travaux : PO - Autonomie

Logement subventionné : 9 boulevard Albert 1<sup>er</sup>, résidence Le Roi René - 06130 GRASSE

Subvention CAPG : 341,00 €

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°16 : Madame Dorothee PRAT

Nature des travaux : PO - Energie

Logement subventionné : 116 chemin des Plantiers - 06370 MOUANS-SARTOUX

Subvention CAPG : 2 168,00 €

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°17 : Madame Christine ROYER

Nature des travaux : PO - Energie

Logement subventionné : 7614 route Napoléon - 06750 SERANON

Subvention CAPG : 1 559,00 €

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°18 : Monsieur Jean-Marc NADAL

Nature des travaux : PO - Energie

Logement subventionné : 30 chemin du Château - 06130 GRASSE

Subvention CAPG : 2 091,00 €

Propriétaire OPAH CAPG-PB n°2 : Monsieur Patrick BIELSA

Nature des travaux : PB - Travaux décence

Logement subventionné : 39 place aux Aires - 06130 GRASSE

Subvention CAPG : 1 190,00 €

Propriétaire OPAH CAPG-PB n°3 : Monsieur Patrick BIELSA

Nature des travaux : PB - Parties communes sortie d'insalubrité

Logement subventionné : 39 place aux Aires - 06130 GRASSE

Subvention CAPG : 3 078,00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements de ces subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de l'aide financière de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur, à réception des pièces émises par l'équipe en charge de l'animation ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2018 et suivants au chapitre 204, article 20422, et au chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi des subventions ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat du Pays de Grasse (2017-2020),

- **D'APPROUVER** le montant des attributions de compensation positives et négatives pour les exercices 2019 et suivants selon le tableau ci-dessous :

Communes	AC année 2018		Révision		AC année 2019 et suivantes	
Amirat	4 066 €				4 066 €	- €
Andon	95 335 €				95 335 €	- €
Auribeau sur Siagne	- €	- 103 161 €		82 520 €	- €	- 20 641 €
Briançonnet	23 807 €				23 807 €	- €
Cabris	69 624 €				69 624 €	- €
Caille	61 926 €				61 926 €	- €
Collongues	5 368 €				5 368 €	- €
Escragnoles	40 233 €				40 233 €	- €
Gars	6 358 €				6 358 €	- €
Grasse	15 172 859 €				15 172 859 €	- €
La Roquette	899 424 €				899 424 €	- €
Le Mas	19 681 €				19 681 €	- €
Le Tignet	61 575 €				61 575 €	- €
Les Mujouls	3 606 €				3 606 €	- €
Mouans Sartoux	2 690 681 €				2 690 681 €	- €
Pégomas	774 676 €				774 676 €	- €
Peymeinade	673 632 €				673 632 €	- €
Saint Auban	37 858 €		3 000 €		40 858 €	- €
Saint Cezaire	196 933 €				196 933 €	- €
Saint Vallier	110 078 €				110 078 €	- €
Séranon	74 414 €		- 3 000 €		71 414 €	- €
Spéracèdes	64 130 €				64 130 €	- €
Valderoure	61 924 €				61 924 €	- €
<b>21 148 188 € - 103 161 €</b>		<b>- €</b>	<b>82 520 €</b>	<b>21 148 188 € - 20 641 €</b>		

- **D'APPROUVER** la régularisation des attributions de compensation de l'exercice 2017 et 2018 selon le tableau ci-dessous :

Révision des AC	année 2017	année 2018
Auribeau sur Siagne	13 933,00 €	41 798,00 €
Séranon	-	3 000,00 €
Saint Auban		3 000,00 €
<b>Total</b>	<b>13 933,00 €</b>	<b>41 798,00 €</b>

- **DE NOTIFIER** cette décision à Madame et Messieurs les Maires des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, à Monsieur le représentant de l'Etat et à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale.

### **DL2018\_171 : Budget principal 2018 - Reprise définitive des résultats 2017 du SYMITAM**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2017 au budget 2018 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour sa part dans les comptes du SYMITAM comme suit :
  - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget primitif 2018 à hauteur de + 16 156,28 € en recettes d'investissement au chapitre R001, solde d'exécution reporté ;

- Le résultat reporté en section de fonctionnement est inscrit au budget primitif 2018 à hauteur de + 5 793,48 € en recettes de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté ;
- Considérant le report de l'excédent d'investissement, il est proposé aucune affectation de l'excédent de fonctionnement reporté au compte 1068, excédents de fonctionnements capitalisés ;
- **D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2017 du SYMITAM pour sa part lui revenant au budget 2018 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
  - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget primitif 2018 à hauteur de + 16 156,28 € en recettes d'investissement au chapitre R001, solde d'exécution reporté ;
  - Le résultat reporté en section de fonctionnement est inscrit au budget primitif 2018 à hauteur de + 5 793,48 € en recettes de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté ;
  - Considérant le report de l'excédent d'investissement, il est proposé aucune affectation de l'excédent de fonctionnement reporté au compte 1068, excédents de fonctionnements capitalisés ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale, Monsieur le Trésorier du SYMITAM et Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

#### **DL2018\_172 : Budget principal 2018 - Décision modificative n°2**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (Abstention : C Seguin ; Contre : M Bancel, M Degioanni, M Conesa, P Euzière, M Addad, M Lazreug, S Cassarini et PE De Fontmichel) décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget principal 2018 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2018 et de l'arrêter comme détaillée ci-dessus et selon la maquette budgétaire jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération et le budget à Monsieur le Sous-préfet de Grasse et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse Municipale et Banlieue.

#### **DL2018\_173 : Régie des transports Sillages – Indemnité de conseil au receveur municipal**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (Contre : M Degioanni, M Bancel ; Abstention : C Seguin) décide :

- **DE DEMANDER** le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 50% par an ;
- **DE DIRE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée chaque année à Monsieur Christian KAREKINIAN, comptable public ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte ou document relatif au versement de l'indemnité de conseil ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 aux budgets 2018 et suivants.

## **DL2018\_174 : Régie des transports Sillages – Décision modificative n°2**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (Contre : PE De Fontmichel, S Cassarini, M Lazreug, M Addad, M Conesa, P Euzière) décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget Sillages 2018, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le total qui lui est présenté pour l'exercice 2018 et de l'arrêter comme détaillé et repris dans la maquette budgétaire jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération à Monsieur le Sous-préfet de Grasse, à Monsieur le Trésorier principal de Grasse de la régie des transports Sillages.

## **MOTION**

---

### **MO2018\_001 : Motion en faveur d'un conseil départemental au cœur de l'avenir des Alpes-Maritimes**

Repoussée

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes : présentation du rapport d'activités 2017  
Question de Mme Seguin – Transfert compétence eau et assainissement.

La séance est levée à 16h50.

**Fait à Grasse, le 23 novembre 2018**

**Le Président**

**Jérôme VIAUD**  
Maire de Grasse  
Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes

